

 <https://www.bfmtv.com/normandie/le-havre-deux-dirigeants-d-une-association-de-parents-...>

 S.A avec AFP

 3 min read

# Le Havre: deux dirigeants d'une association de parents d'élèves condamnés pour avoir détourné près de 500.000 euros



La justice représentée. (Photo d'illustration) - Michael Coghlan - CC - Flickr

Deux ex-présidents d'une antenne locale de la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP) du Havre ont été condamnés ce mardi 10 décembre à rembourser près de 500.000 euros.

Deux ex-présidents d'une antenne locale de la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) du Havre ont été condamnés ce mardi 10 décembre à rembourser 429.475 euros à l'association.

L'ancienne présidente, devenue présidente d'honneur, était poursuivie pour abus de confiance, blanchiment aggravé, faux et usage de faux entre 2009 et 2019. Son successeur, poursuivi pour complicité, a reconnu à la barre avoir "été négligent".

## "Un impact majeur sur l'association"

"Je reconnais les faits, on ne pouvait pas discuter avec elle, j'avais un peu peur d'elle, j'étais un peu naïf" a-t-il admis.

Selon le président Fabrice Lecras, le mode opératoire était toujours le même: des chèques étaient émis du compte de la PEEP locale vers le compte de la PEEP 76 avant

d'être décaissés au profit de la présidente.

Ces ressources "très importantes" provenaient selon Fabrice Lecras de subventions de la Région Normandie et des cotisations des parents d'élèves.

La procureure de la République avait, plus tôt dans la journée, fustigé "ces détournements de fonds qui ont eu un impact majeur sur l'association" et "le cynisme" de cette dirigeante qui procède à "des licenciements économiques alors que c'est elle qui siphonne les comptes. Elle est décisionnaire de tout avec l'assistance" de son successeur.

## 12 mois de prison

L'ex-dirigeante, qui a reconnu les faits, a également écopé de 12 mois de prison avec sursis probatoire et une interdiction définitive d'exercer des fonctions associatives. La principale prévenue, mère de famille mariée à un officier de marine, était absente, ayant été évacuée avant le début de l'audience par les pompiers en raison d'un malaise.

Son complice a été relaxé de l'abus de confiance mais pas du blanchiment, pour lequel il est condamné à verser solidairement 18.000 euros des dommages et intérêts (sur les 429.475 euros au total) et à huit mois de prison avec sursis.

L'avocate de la PEEP locale Laurence Houeix, devenue Association scolarité et entraide pour tous (ASET) entre temps, a "du mal à comprendre comment elle a pu détourner 429 000 euros en dix ans. A l'été 2019, il n'y avait plus que 4.000 euros sur le compte de l'association".

"L'association a perdu du crédit" a-t-elle estimé en parlant de l'Aset, partie civile avec l'association départementale PEEP76 ainsi que la fédération nationale et les deux trésoriers de l'association.